VASBTP NICE AUTOMOBILE

ASA BTP

Nice Côte d'Azur

ECURIE VESUBIENNE AUTOMOBILE

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

VHC - VHRS - VMRS

14e RALLYE DE LA Vésubie

INFORMATIONS PUBLIC

4 / 5 SEPTEMBRE 2026

LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

FFSA COUPE DE FRANCE RALLYE

FFSA VEHICULES HISTORIQUES

Roquebillière · Belvédère · La Bollène Vésubie · Luceram

VILLE DE NICE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

CDOS ALPES-MARITIMES

Très cher public,

ASABTP

Assister à un rallye est un spectacle formidable et gratuit.
Pour en profiter en toute sécurité, il suffit de respecter quelques règles simples.

Des zones publics sont prévues pour accueillir les spectateurs,

Vous devez impérativement vous tenir derrière les rubalises vertes. Seules ces zones sont autorisées au public.
L'accès, par tout moyen, à ces seules zones autorisées ne pourra se faire qu'avant le passage de la voiture tricolore soit 1 heure avant le départ de l'épreuve chronométrée.
Le départ de ces zones ne pourra s'éffectuer qu'après le passage de la voiture à damier.
Toutes les zones autres que celles "autorisées" doivent être considérées comme "interdites" : espace entre les rubalises vertes et la route, les zones se trouvant derrière les rubalises rouges ou des panneaux indiquant ces zones interdites, ainsi que tout autre endroit non matérialisé...

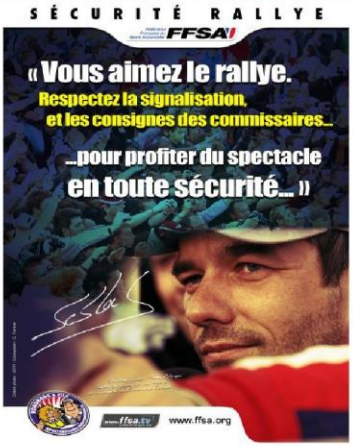

Merci de votre compréhension

SECURITE PUBLIC

Une priorité essentielle du règlement de sécurité est de garantir la sécurité du public se trouvant dans l'espace concerné par la course, notamment les spectateurs.

Une information principalement à l attention du public sera effectuée par différents moyens :

- Les médias écrits et parlés et télévisés
- L'envoi et la distribution aux riverains des informations concernant l'épreuve.
- Les principaux endroits pouvant être dangereux seront signalés par des panneaux rouges « interdit au public » ou matérialisés par de la rubalise rouge.
- Des Zones Publics seront définies et localisées. Leurs emplacements seront indiqués par des panneaux vert et/ou de la rubalise verte.
- Des commissaires « sécurité » équipés de chasubles et sifflets seront disposés sur le parcours pour inciter le public à respecter les consignes de sécurité.

PANNEAU ITINERAIRE A SUIVRE

ZONE INTERDITE

Rubalise ROUGE
ZONE INTERDITE AU PUBLIC

ZONE AUTORISEE

Rubalise VERTE
ZONE AUTORISEE AU PUBLIC

PANNEAU ROUGE ET/OU RUBALISE ROUGE

PANNEAU VERT ET/OU RUBALISE VERTE

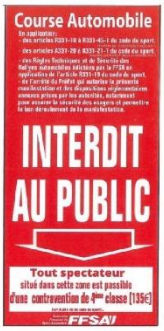

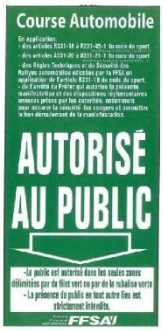

ES 1- 3 LA BOLLÈNE – COL de TURINI

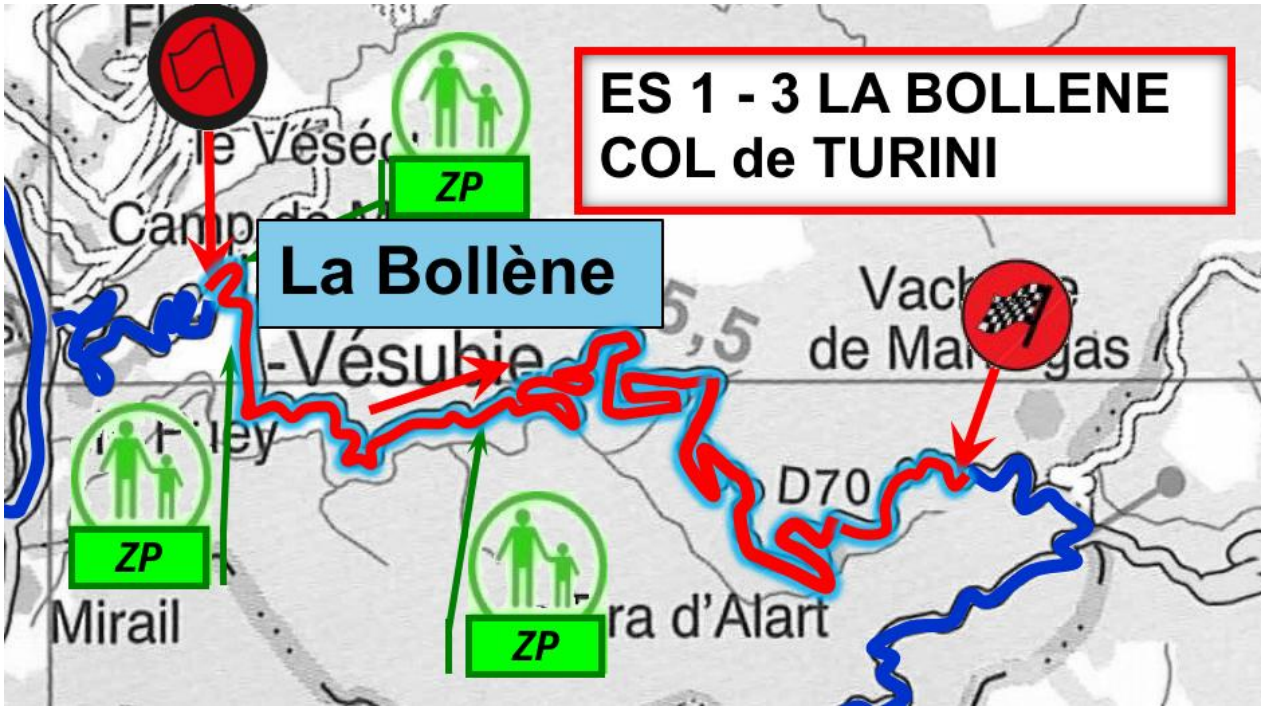

ZP 1 — *ES 1-3 LA BOLLENE - COL de TURINI*

ZP 2 — *ES 1-3 LA BOLLENE - COL de TURINI*

INTER 4 — *ES 1-3 LA BOLLENE - COL de TURINI*

ES 2 - 4 COL st ROCH – LODA

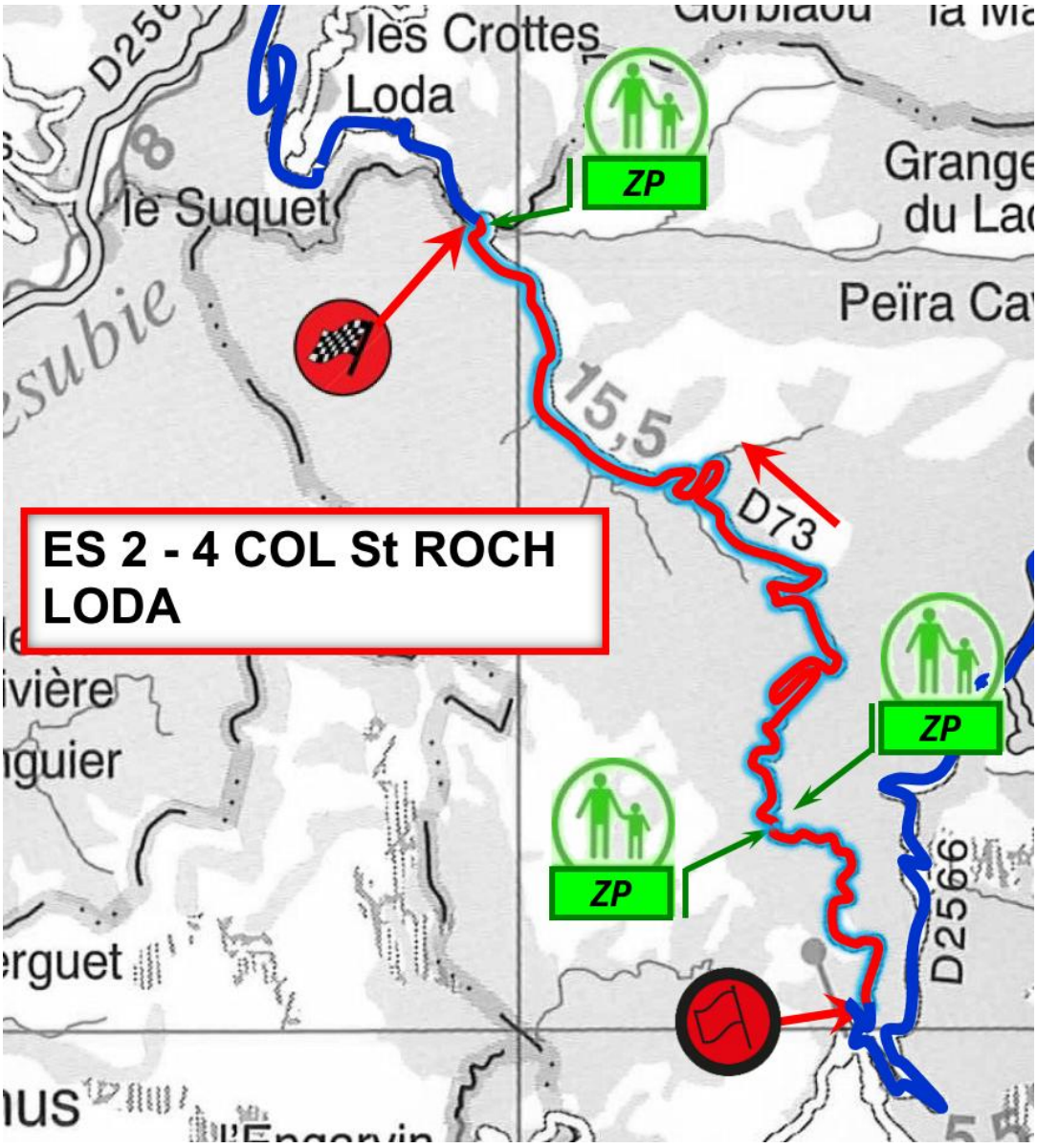

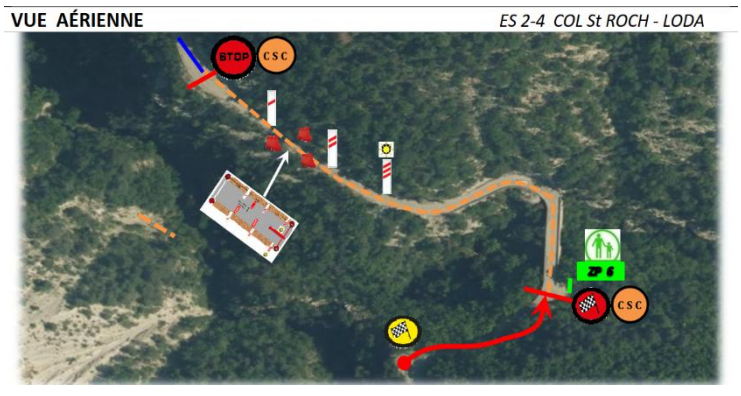

42 avenue Galliéni 06000 NICE
Tél : 04 93 80 43 44 e-mail : asa@asbtp.com
web : https://www.asbtp.com/automobile/